



Aide juridique gratuite pour litige

Par **sissous11**, le 11/08/2009 à 11:51

Bonjour,
je pourrais savoir combien il faut avoir déclaré au impot pour l aide juridique gratuite pour ma
defence en cas de litige

Par **Berni F**, le 11/08/2009 à 12:11

Bonjour

vous trouverez ici, le formulaire de demande de l'aide juridictionnelle ainsi que sa notice
d'information.

<http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10066&ssrubrique=10067>

comme vous pourrez le voir dans la notice, pour avoir l'aide juridictionnelle totale, vos
ressources doivent être inférieures à 885 €

entre 886 et 1328 € de ressources mensuelles, vous pourrez bénéficier de l'aide
juridictionnelle partielle.

Par **Tisuisse**, le 11/08/2009 à 12:12

A sissous11 :

Bonjour,

Un merci d'avance n'est jamais superflu.